

Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000 du 27 octobre 2009
SIC « Massif forestier de Compiègne, Laigue » et
ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps »

Liste des participants :

Agglomération de la Région de Compiègne	Mme KUZNIAK
Chambre d'Agriculture	Mr PIA
Conseil Général	Mme PERRIN
DDEA	Mme BREL
DDEA –SAT de Compiègne	Mme BADSI
DREAL	Mr LEGUILLIER
Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles	Mme MILANO
Commune de BETHISY SAINT MARTIN	Mr WILLEMIN
Commune de CAISNES	Mr PIA
Commune de CHOISY AU BAC	Mr CARON
Commune de COMPIEGNE	Mr THOMAS
Commune de CUISE LA MOTTE	Mr GESNIER
Commune de PIERREFONDS	Mr LAMORT
Commune de RETHONDES	Mr BOILET
Commune de SAINT JEAN AUX BOIS	Mr Le CHATELIER
Commune de SAINT LEGER AUX BOIS	Mr REUSSE
Commune de TRACY LE MONT	Mme BOURBIER
Commune de TROSLY BREUIL	Mr DESMARET
ONF COMPIEGNE	Mr LEBOEUF
OISE NATURE	Mr CARDON
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE	Mr BOQUET
Syndicat d'assainissement de Bailly, Saint Léger aux Bois	Mr POLLET
Syndicat d'eau de Tracy le Val	Mr JAMINON
SEP OISE et AISNE Soissonnaise	Mme DECK
Sous Préfecture de Compiègne	Mr GOUGIS
ROSO	Mr CARON
	Mr GANEAU
	Mr CARDON
	Mr CARDON
	Mr NAUDIN
	Mr LENGAGNE
	Mr BOCQUILLON

❖ **Introduction par Mme Brel**

Mme Brel, chef du service de l'Eau, l'Environnement et de la Forêt de la Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise, représentant le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne, rappelle l'ordre du jour :

- Présentation des modifications et validation du diagnostic socio-économique
- Point sur le travail d'ajustement des périmètres du SIC et de la ZPS
- Présentation et validation des objectifs de conservation
- Proposition d'un calendrier pour la mise en place de groupes de travail charte et contrat Natura 2000
- Questions diverses

Ce 3ème comité de pilotage vise à poursuivre la démarche d'élaboration du document d'objectifs des deux sites Natura 2000.

❖ Point sur le diagnostic écologique

Suite à une question de M. Jossart lors du comité de pilotage du 3 juillet, M. Jaminon précise que les données sur l'Écrevisse à pattes blanches et le Chabot ont été intégrées dans la partie 3.4.2 sur les milieux naturels du document d'objectifs.

Aucune observation d'écrevisse à pattes blanches n'a été faite à ce jour. Des pêches électriques réalisées par l'ONEMA ont en revanche confirmé la présence du Chabot sur les rus de Berne et des Planchettes (FD Compiègne, hors SIC).

Il est possible que le Chabot soit présent sur d'autres cours d'eau des massifs forestiers quand l'habitat y est favorable, c'est à dire où la granulométrie va de 100 à 1000 mm (gros galets, petits blocs, gros blocs).

❖ Présentation des modifications apportées au diagnostic socio-économique (cf diaporama joint)

Mlle Deck rappelle qu'un groupe de travail a été organisé en septembre afin de procéder à une relecture du diagnostic socio-économique, suite aux remarques qui avaient été faites lors du comité de pilotage du 3 juillet dernier. L'ensemble des modifications ont été envoyées aux membres du comité de pilotage avant le 27 octobre 2009.

Mlle Deck présente succinctement les paragraphes reformulés lors du groupe de travail. Elle mentionne également d'autres modifications ou demandes récentes :

- Suite à des informations récentes de la DDEA, le tableau sur l'état d'avancement des documents d'urbanisme par commune a été actualisé.
- Une carte des espaces naturels sensibles a été ajoutée (source : Conseil Général de l'Oise).
- Suite à une demande de la DREAL, la phrase du paragraphe 5.1 du Document d'objectifs « Aujourd'hui, les projets d'aménagement intègrent le rapprochement de la forêt des zones urbanisées. » est remplacée par « Aujourd'hui, les projets d'aménagement cherchent à renforcer les liens entre les zones urbaines et la forêt. »
- L'ARC demande à ajouter la précision suivante (en italique ci-dessous) à la phrase sur le possible classement du massif de Compiègne en site classé.

« Pour protéger le patrimoine historique, écologique et paysager de la forêt, le possible classement du massif de Compiègne en site classé fait l'objet d'une étude d'opportunité *et sera soumis à l'avis favorable des communes concernées.* »

L'ARC souhaite en effet être consulté avant la possible décision de classement en site classé. M. Naudun rappelle également que certaines collectivités se sont déjà exprimées contre ce projet.

Mlle Milano répond que la consultation des communes est une étape de la procédure de classement, qui n'a pas été lancée. Actuellement, il s'agit d'une étude d'opportunité et les communes seront informées des conclusions de celles-ci. Elle propose d'inscrire que la démarche de classement suivra la procédure définie par le Code de l'Environnement.

M. Caron fait savoir son désaccord par rapport au chapitre sur les activités de loisirs et de tourisme du diagnostic socio-économique. D'après lui, le paragraphe sur le schéma de développement du tourisme compiégnois ne relève pas du diagnostic. Il demande également pourquoi aucun objectif ne porte sur les rus forestiers.

M. Willemin propose à M. Caron de ré-organiser une réunion de relecture du diagnostic socio-économique.¹

Mme Bourbier fait part de son mécontentement quand à la multiplication des réunions de travail. Elle dit être assidue aux réunions et souligne qu'il n'est pas logique d'organiser de nouvelles réunions pour des personnes qui ne viennent pas aux précédentes.

M. Jaminon propose que M. Caron fasse part des propositions de reformulations à l'ONF, qui les présentera au prochain comité de pilotage.

M. Jaminon précise également que si aucun objectif n'a été retenu sur les rus forestiers, c'est parce qu'il n'y a presque aucun ru sur le SIC. Cependant, la bonne gestion des rus forestiers doit effectivement constituer un objectif fort. Ces objectifs de bonne gestion des rus forestiers pourront

¹ Une réunion entre Mr Caron et l'Onf a eu lieu le 20 novembre, les propositions retenues seront adressées pour validation aux membres du COPIL

s'inscrire dans d'autres démarches complémentaires (SAGE, gestion ONF, gestion du syndicat de rus...).

Mme Brel propose de repousser la validation du diagnostic socio-économique au prochain comité de pilotage, en raison des remarques de M. Caron. Il est demandé à M. Caron de présenter ses demandes de reformulation du diagnostic socio-économique à l'ONF qui les soumettra ensuite à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

❖ **Point sur le travail d'ajustement des périmètres**

Mlle Deck rappelle que des groupes de travail ont été organisés en septembre afin de proposer des ajustements à la marge des périmètres du SIC et de la ZPS. L'ONF a reçu les demandes de modification émises par les collectivités et les a transmises aux services de l'Etat. Elles sont en cours d'instruction. Certaines demandes de modification nécessitant des compléments pour être justifiées, la démarche a pris du retard par rapport au calendrier annoncé.

Il est prévu que les services de l'Etat rendent leur avis d'ici la fin de l'année. Les nouveaux périmètres seront alors envoyés aux collectivités. Il leur sera également envoyé un périmètre calé sur le cadastre. Ces nouveaux périmètres pourront faire l'objet d'une validation lors du prochain comité de pilotage.

M. Guesnier demande à ce que les nouveaux périmètres soient envoyés au moins 3 semaines avant le prochain comité de pilotage.

M Reusse demande s'il est encore possible de soumettre une demande de modification du périmètre. Des habitations seraient en effet comprises dans la ZPS sur la commune de Cuise la Motte.

Mlle Deck répond que cela est possible et demande à la commune de lui envoyer au plus tôt la proposition de modification du périmètre.

M. Guesnier demande comment doivent être abordées les contraintes dues à la zone Natura 2000 pour des projets d'aménagement imminents. Mlle Milano répond qu'il est possible de poursuivre l'étude de projets en zone Natura 2000. Il est alors nécessaire de mener également une étude d'incidence. M. Willemin précise que même si un projet se situe en périphérie immédiate d'une zone Natura 2000, une étude d'incidence reste nécessaire.

M. Lacroix souhaite que soient clarifiées et explicitées dans le document d'objectifs les études d'incidence et mesures compensatoires qui seront à mener dans le cadre d'un projet en zone Natura 2000.

Mlle Milano répond que le document d'objectifs a pour but de fixer des objectifs et est à distinguer des études d'incidences. Pour chaque projet, une étude d'incidence particulière devra être menée afin de déterminer son impact possible sur le site Natura 2000 et proposer des mesures compensatoires adaptées si besoin.

M. Lacroix souligne que les démarches se complexifiant avec Natura 2000, il serait souhaitable pour les élus d'avoir une meilleure lisibilité. Il demande que des exemples de mesures compensatoires soient cités dans le document d'objectifs. M. Jaminon précise qu'il n'est pas possible de donner des exemples. Chaque projet aura des incidences qui lui sont propres et les mesures compensatoires sont à fixer au cas par cas.

M. Pollet demande que le projet de déviation de la RN31 soit mentionné dans le document d'objectifs pour en faciliter l'étude d'incidence. Mlle Deck répond que ce projet est déjà cité dans le paragraphe 5.1 du document d'objectifs.

❖ **Présentation des objectifs de conservation (cf diaporama joint)**

Mlle Deck présente la démarche qui a été suivie afin de parvenir à la définition des enjeux et objectifs de conservation. Les objectifs sont les fruits des conclusions obtenues lors des groupes de travail organisés en décembre et janvier. Ils sont répartis en cinq thèmes qui sont présentés aux membres du comité de pilotage.

- Thème 1 : Vieux Bois et Beaux Monts

M. Jaminon présente le premier thème sur les vieux bois et le site des Beaux Monts. Il rappelle les enjeux écologiques, sociaux et économiques attachés à ce thème, et particulièrement au site exceptionnel des Beaux Monts.

M. Caron demande à ce que soient mentionnés les travaux de sécurisation qui ont eu lieu sur les Beaux Monts dans les enjeux sociaux.

M. Jaminon commence à présenter l'objectif O-VB-1 sur le site des Beaux Monts ainsi que la proposition de reformulation émise par M. Gougis.

M. Willemin demande à ce que la rédaction soit clarifiée afin de mieux comprendre ce que l'on entend par « cœur patrimoniale des Beaux Monts », « Beaux monts » et « Mont du Tremble ». M. Jaminon répond que ces termes seront redéfinis pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté dans la rédaction.

M. Caron souligne que des travaux forestiers sont en cours sur le Mont du tremble. M. Jaminon répond que cela est normal et que ces travaux et coupes s'effectuent dans le cadre prévu par l'aménagement forestier.

M. Boquillon demande à ce que soit changé un chiffre dans la phrase « *Laisser faire l'évolution naturelle de ces vieux arbres le plus longtemps possible (ce qui concernerait 80 à 90% des chênes)* ». En effet, comme l'ONF demande à récolter 10 à 15 % des vieux chênes de qualité exceptionnelle, ce serait 85 à 90 % des chênes qui seraient laissés en libre évolution naturelle.

M. Gougis justifie sa demande de reformulation de l'objectif O-VB-1. Il veut trouver la meilleure formulation possible pour pouvoir atteindre l'ensemble des objectifs écologiques, économiques et sociaux liés à ce site. Il fait part de sa volonté de conserver la biodiversité globale du site. A ce titre, il souhaite qu'il soit possible de mener des interventions dans le peuplement, dans la mesure où la globalité de la biodiversité est conservée. Il affirme qu'il est par ailleurs nécessaire de régénérer les vieux peuplements de chênes car si rien n'est fait, aucun semis de chêne ne pourra se développer sous le couvert des arbres actuels. M. Gougis dit vouloir accompagner la nature pour régénérer les chênes et non planifier cette régénération à l'avance. Il tient à souligner que conduire une régénération des chênes requiert une surface minimale pour que les jeunes chênes aient suffisamment de lumière pour se développer.

Pour compenser la régénération très progressive des chênes dans la partie sud des Beaux Monts, l'ONF propose de laisser vieillir certains peuplements du Mont du Tremble. Il faut penser dès à présent aux peuplements relais sur cette zone de 250 ha.

M. Boquillon souhaite que l'aménagement forestier traite de façon séparée le site des Beaux Monts. Selon lui, la régénération des chênes n'est pas l'objectif immédiat. En effet, ce sont les plus vieux chênes qui sont les plus intéressants. Il souhaite attendre qu'il y ait 1000 chênes de plus de 350 ans au Mont du Tremble pour régénérer le noyau des Beaux Monts. M. Boquillon souhaite par ailleurs que le document d'objectifs soit le plus précis possible afin d'assurer la protection de la biodiversité. Il s'agit d'aller au delà de la protection de la biodiversité globale en visant notamment la conservation de 3 à 4 espèces très rares qui ont de fortes exigences écologiques.

M. Naudun appuie les propositions de M. Gougis. Selon lui, il est nécessaire d'avoir une démarche dynamique et de raisonner en fonction des enjeux. A ce titre, il approuve la volonté d'élargir le territoire des Beaux monts au Mont du Tremble. Il ne s'agit pas de figer les Beaux Monts actuels pour en faire une photographie à l'instant présent, mais de se projeter dans 200 ans.

M. Caron rappelle que les Beaux monts constituent le plus grand site de vieux peuplements en France et qu'il n'en existe pas d'équivalent.

M. Jaminon précise qu'il s'agit, entre autres, de former des îlots de vieux bois au Mont du Tremble afin qu'ils soient équivalents dans 200 ans aux peuplements actuels des Beaux Monts. Dans les Beaux Monts, l'objectif est d'accompagner l'évolution naturelle en organisant la régénération sur les trouées naturelles existantes ou qui se créeront naturellement. La question de la surface des trouées de régénération est technique, car en dessous de 2 ha, il est très difficile de conduire une régénération.

M. Gougis rappelle que l'ONF a pleinement conscience que le site des Beaux monts est exceptionnel et que l'ONF propose ici un mode de gestion lui aussi exceptionnel.

M. de Grandmaison demande à M. Boquillon si le fait de prélever quelques mètres dans la partie inférieure de la bille de pied des arbres de grande valeur économique, une fois qu'ils sont morts naturellement, peut mettre en péril la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Mlle Milano rappelle que l'objectif de Natura 2000 n'est pas de figer la biodiversité par rapport à l'existant, mais de maintenir ou atteindre un état de conservation favorable pour chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire. La question est de déterminer si les mesures de gestion proposées sont compatibles avec cet objectif de conservation.

M. Bocquillon souhaite que tous les arbres des Beaux monts soient conservés. Ce sont les 10 à 15 % de chênes sains de qualité exceptionnelle qui seront les relais dans 200 ans des chênes actuellement dépérissants. A son avis, les mesures proposées par l'ONF ne sont pas suffisantes pour garantir la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

M. Gougis met en avant le fait que ce n'est pas parce qu'un chêne de plus de 350 ans est sain aujourd'hui qu'il vivra encore 200 ans. Il peut dépérir très vite subitement. Selon lui, les espèces d'intérêt communautaire pourront aussi se retrouver au Mont du Tremble dans 200 ans, car les chênes y auront alors 400 ans.

M. Willemin demande s'il serait possible de fournir des schémas pour représenter ce qui se passera dans 50, 100 et 200 ans sur les Beaux Monts et au Mont du Tremble en suivant le scénario de gestion proposé par l'ONF.

M. Gougis répond que cela est difficile, car la réflexion sur l'aménagement forestier est actuellement en cours. Le document d'objectifs doit fixer les objectifs et l'aménagement doit décrire les actions précises qui seront menées, dans le respect des objectifs du document d'objectifs.

M. Willemin répond que le document d'objectifs doit énoncer toutes les mesures qui sont susceptibles de conserver les espèces d'intérêt communautaire. C'est à l'aménagement d'être conforme au document d'objectifs.

M. Gougis souligne que le degré de précision de description des actions n'est pas le même dans les deux documents.

M. Willemin explique que les objectifs du document d'objectifs doivent être aussi précis que nécessaire.

Suite à ces échanges, M. Willemin propose que le comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) se prononce sur ce sujet, car il s'agit d'une problématique scientifique.

M. Naudun exprime son désaccord. Selon lui, si, sur les 1170 vieux chênes des Beaux Monts, 1000 sont protégés sur 350 ha, l'objectif de conservation est rempli. Il n'y a pas besoin de consulter le CSRPN.

M. Bocquillon approuve la proposition de la DREAL de consultation du CSRPN.

M. Gougis accepte cette proposition également.

M. Willemin souligne qu'il faudra préciser la question exacte à poser au CSRPN. Les participants acceptent que soit présentée au CSRPN la version actuelle du document d'objectifs à ce sujet (objectif O-VB-1). La question posée au CSRPN sera de déterminer si la gestion proposée dans cet objectif garantit la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Mme Brel, en accord avec les membres du comité de pilotage, valide la proposition de consultation du CSRPN. Il est prévu de soumettre dès que possible la question au CSRPN. L'avis qui sera rendu sera communiqué aux membres du comité de pilotage. Le prochain comité de pilotage sera organisé ensuite, afin de pouvoir proposer aux membres du comité de pilotage la validation de l'objectif.

M. Jaminon présente l'objectif O-VB-2 concernant le réseau d'îlots de vieux bois sur l'ensemble du massif forestier.

M. Caron demande des précisions sur la réserve biologique intégrale (RBI) des Grands Monts.

M. Jaminon répond que cette réserve est aujourd'hui à l'état de réserve biologique dirigée (RBD) où aucune intervention n'est menée depuis 40 ans. Son degré de naturalité est déjà fort et le changement de statut en RBI est donc logique. Il devrait être prochainement effectué. Le plan de gestion de cette réserve sera présenté en même temps que l'aménagement forestier, c'est-à-dire en 2010.

M. Naudun demande si la perte de valeur des bois de cette future RBI sera compensée financièrement à l'ONF.

M. Jaminon répond que la RBI des Grands Monts s'inscrira dans un réseau national de réserves où l'ONF souhaite que l'ensemble des habitats forestiers soit représenté. La seule action menée dans les RBI est le suivi scientifique de l'évolution des écosystèmes forestiers. Il n'y a aucune aide financière prévue pour compenser la perte de valeur de bois.

- **Thème 2 : Conservation des oiseaux**

Mlle Deck présente les enjeux et objectifs liés à la conservation des oiseaux.

M. Bocquillon demande s'il est possible de préciser les périodes de non dérangement des nids pour la Bondrée apivore et la Pie-grièche écorcheur dans l'objectif O-OIS-5 « Dans le cas où la présence d'un nid est avérée, ne pas déranger l'oiseau ».

Mlle Deck répond que ces périodes pourront être effectivement précisées dans le document d'objectifs.

Mme Brel, en accord avec les membres du comité de pilotage, valide les objectifs liés à la conservation des oiseaux, sous réserve que les périodes de l'objectif O-OIS-5 soient précisées.

- **Thème 3 : Conservation des habitats intraforestiers**

M. Jaminon présente les enjeux et objectifs liés à la conservation des habitats intraforestiers.

M. Guesnier demande s'il est possible de fournir une cartographie précise des milieux de grande sensibilité sur l'allée des Beaux Monts qui seront à préserver.

M. Jaminon répond que le zonage des habitats en fonction de leur degré de sensibilité a déjà été réalisé. Il n'est cependant pas possible de fournir une carte des zones ouvertes aux activités diverses car cela dépend de la nature et de l'ampleur de ces activités. Il précise bien que les manifestations sportives ou équestres qui se pratiquent déjà sur l'allée pourront encore s'y dérouler, mais en prenant garde d'éviter certaines zones de très grande sensibilité sur l'allée. La carte des degrés de sensibilité sur l'allée pourra figurer dans le document d'objectifs.

M. Caron demande si les zones les plus sensibles pourront être matérialisées sur le terrain lors des grandes manifestations. M. Jaminon répond que cela est envisageable.

M. Gougis demande si des aides financières pourront être apportées pour effectuer la fauche exportatrice de l'allée des Beaux Monts.

Mlle Milano répond que la fauche de l'allée pourra faire l'objet d'un contrat Natura 2000 et être financée.

Mme Brel, en accord avec les membres du comité de pilotage, valide les objectifs liés à la conservation des habitats intraforestiers, sous réserve que la carte des degrés sensibilité sur l'allée des Beaux Monts soit incluse au document d'objectifs.

- **Thème 4 : Conservation des habitats forestiers et milieux humides**

Mlle Deck présente les enjeux et objectifs liés à la conservation des habitats forestiers et milieux humides.

Mlle Kuzniak demande si les embâcles ne sont pas susceptibles de nuire à la qualité des berges.

Mlle Deck répond qu'il s'agit de ne pas enlever systématiquement les embâcles mais de conduire une gestion raisonnée, au cas par cas, qui permet de diversifier le milieu aquatique et apporte une réelle amélioration sur le plan écologique. Si une embâcle présente un risque d'inondation en aval, elle sera bien sûr enlevée.

Mlle Milano demande s'il serait possible de cartographier les zones où le renforcement du réseau de mares (réhabilitation ou création) serait souhaitable.

M. Gougis précise qu'il faut d'abord se doter des moyens d'entretenir le réseau actuel de mares qui est vaste, avant de créer de nouvelles mares.

Mlle Milano répond qu'il est possible de passer des contrats Natura 2000 pour entretenir les mares et éventuellement en créer.

Mme Brel, en accord avec les membres du comité de pilotage, valide les objectifs liés à la conservation des habitats forestiers et milieux humides.

- **Thème 5 : Conservation des chiroptères**

Mlle Deck présente les enjeux et objectifs liés à la conservation des chiroptères.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Mme Brel, en accord avec les membres du comité de pilotage, valide les objectifs liés à la conservation des chiroptères.

- **Thème 6 : Objectifs globaux sur l'ensemble du site**

Mlle Deck présente les objectifs globaux sur l'ensemble du site.

M. Caron demande quelles actions pourront permettre la mise en œuvre de l'objectif O-SITE-2 « Maintenir les corridors intra et inter forestiers ».

M. Jaminon répond qu'il s'agit d'un objectif complexe, faisant appel à des politiques plus larges que Natura 2000, comme la trame verte et bleue par exemple. Mais le maintien des bio-corridors étant un

objectif très important pour la conservation de nombreuses espèces et le bon fonctionnement de l'écosystème, il a paru important d'inscrire cet objectif dans le document d'objectifs.

M. Caron demande s'il est possible de rajouter un objectif sur la lutte contre les espèces invasives.

M. Gougis répond que cela constituerait un objectif trop ambitieux car les moyens nécessaires à sa réalisation seraient titanesques. Par exemple, la lutte contre *Prunus serotina* qui est présent sur 90 % de la forêt de Compiègne est quasiment perdue d'avance. Aujourd'hui, il est davantage question de gérer et d'accompagner *Prunus serotina* que de chercher à l'éliminer

M. Jaminon rappelle que des objectifs plus spécifiques sur certaines zones existent déjà, comme dans la hêtraie à Houx ou les forêts alluviales. Il serait également possible de rajouter un objectif de lutte contre l'Ailanthé sur l'allée des Beaux Monts. Sur ces zones précises et délimitées, il est envisageable de mettre en œuvre des moyens de lutte.

Mme Brel, en accord avec les membres du comité de pilotage, valide les globaux sur l'ensemble du site.

❖ **Proposition d'un calendrier de travail**

Mlle Deck présente ensuite le calendrier de travail et propose de constituer plusieurs groupes de travail.

En novembre 2009 seront deux organisés groupes de travail sur les problématiques suivantes :

- rédaction de la Charte Natura 2000 (9 novembre)
- choix des contrats Natura 2000 (10 novembre)

Le prochain comité de pilotage est prévu en février 2010, une fois que le CSRPN aura rendu son avis sur l'objectif O-VB-1.

❖ **Questions diverses**

Mlle Deck annonce la création d'un site internet relatif aux deux sites Natura 2000 en forêts de Compiègne, Laigue et Ourscamps. Ce site internet est accessible depuis celui de la DREAL (Onglet Nature, Eau, Paysage>Nature>Protection des milieux et inventaires>N2000> Actualités site par site). Le lien est le suivant : http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=735

M Boilet demande si le projet d'aire de sur-stockage en forêt de Laigue est toujours à l'étude.

M. Jaminon répond qu'il n'en a pas eu d'écho depuis plusieurs années.

M. Caron confirme que ce projet est abandonné.

M. Guesnier demande ensuite ce qu'il en est des projets de captage d'eau en forêt de Compiègne (Vivier-Corax). M. Lacroix répond que ces projets sont eux aussi abandonnés.

Mme Brel clôt le comité de pilotage et remercie l'assistance pour sa participation.